

COMMUNE DE VILLEREAL

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- DICRIM -



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !
- Document à conserver -

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)

Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie...)

Un risque est dit "majeur" :
si sa fréquence est faible et sa gravité
très lourde.



l'événement
=
l'aléa



Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **VILLEREAL** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à VILLEREAL ?



*Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM
(en mairie ou sur www.lot-et-garonne.gouv.fr)*

Les risques naturels :

- les inondations :
 - Remontées de nappes phréatiques
- les mouvements de terrain :
 - Retrait gonflement des sols argileux « aléa MOYEN »
- les cavités
- les tempêtes
- incendie de forêt : aléa nul à fort (partie Est de la commune)
- risque sismique : aléa très faible (zone de sismicité 1)
- potentiel radon de catégorie 1 (faible) sur une échelle de 3

Les risques technologiques :

- Activités industrielles : silos...

LE ROLE DES AUTORITES

Une gestion globale et partagée du risque

L'ETAT :

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire, Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), porter à connaissance risque.
- Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues
- Élabore les Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PPRN, PPRT).
- Organise les plans de secours dans le département notamment l'Organisation de la Réponse à la Sécurité Civile (plan ORSEC).
- Gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de

réaction.

LA COMMUNE :

- Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme et par des aménagements.
- Informe les citoyens, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) :

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

LES ECOLES :

- Chaque établissement a l'obligation de réaliser un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.

Catastrophes naturelles reconnues :

Inondations

Risques	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
Inondations et coulées de boue et effets exceptionnels dus aux précipitations	08/09/21	10/09/21	24/09/21	26/09/21
Inondations et coulées de boue	29/01/21	04/02/21	08/03/21	28/03/21
Inondations et coulées de boue	24/01/09	27/01/09	28/01/09	29/01/09
Inondations et coulées de boue	04/07/06	04/07/06	19/12/06	04/01/07
Inondations et coulées de boue	05/07/93	08/07/93	28/09/93	10/10/93
Inondations et coulées de boue	14/05/88	14/05/88	07/10/88	23/10/88
Inondations et coulées de boue	25/04/86	26/04/86	17/10/86	20/11/86

Mouvements de terrain

Risques	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/89	31/12/90	04/12/91	27/12/91
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/17	31/12/17	18/09/18	20/10/18
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/11	30/06/11	27/07/12	02/08/12
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/02	31/12/02	03/12/03	20/12/03
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/91	30/06/98	23/02/99	10/03/99

Tempêtes

Risques	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/82	10/11/82	18/11/82	19/11/82

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*

ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

La commune a été divisée en secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

- en porte à porte
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés.

Deux points de rassemblement ont été retenus



la salle F. Mitterrand et la salle Jean Moulin

LORSQUE L'ALERTE EST DECLENCHEE, DANS TOUS LES CAS :

- **Ne téléphonez pas :** (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112).
Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école :** les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) en cas d'alerte.
- **Écoutez la radio :** Radio 4, France Bleu
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Respectez les consignes données par les autorités.



Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 types d'inondation :

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



- Le risque inondation dans la commune

Le réseau hydrographique de la commune de Villeréal est constitué principalement des cours d'eau du Dropt, de Labarbière, du Vieux Dropt, du Fangassou, du Marlot, du Courberieu et du Margagnotte.

- L'historique des principales inondations

Le Dropt est soumis à des crues importantes, notamment en 2021.

Les moyens de surveillance et d'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.

Consulter l'organisme Gémapien compétent : le Syndicat Mixte du Dropt Amont sur les risques inondations (notamment en cas de rupture de digues des lacs du Brayssou et de la Ganne en amont de Villeréal).



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de la crue

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.

- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est là

- Montez dans les étages avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.



Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à VILLEREAL

Les routes départementales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

Des **Plans d'ORGanisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD)** seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risque mouvement de terrain « retrait-gonflement des sols argileux » Aléa moyen

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures,...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

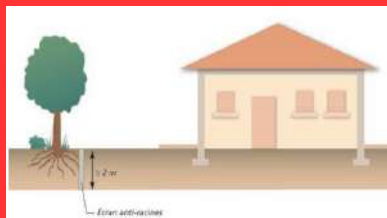
Le risque à VILLEREAL

La commune se situe sur une zone d'aléa MOYEN : voir carte.

Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

Comment faire pour prévenir des dégâts ?



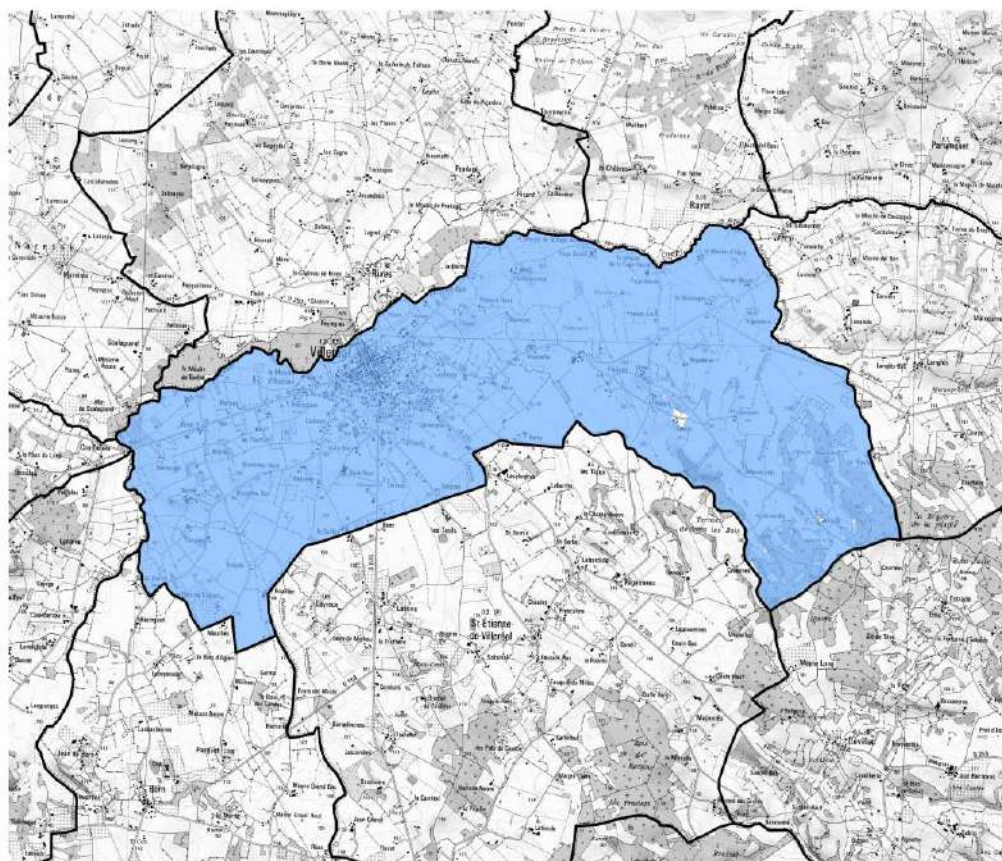
Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.



réalisez une structure étanche autour du bâtiment

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :
www.lot-et-garonne.gouv.fr

Carte « retrait-gonflement des sols argileux » Aléa **VILLEREAL**





Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à VILLEREAL

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h). Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France www.meteofrance.fr

Si une tempête est Annoncée

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. - Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

Les bons réflexes !



- **FERMEZ VOS FENÊTRES**
- **RESTEZ CHEZ VOUS**
- **NE MONTEZ PAS SUR VOTRE TOIT**
- **NE RESTEZ PAS SOUS LES LIGNES ELECTRIQUES**
- **NE PRENEZ PAS VOTRE VEHICULE**



Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à VILLEREAL

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les mesures de prévention



Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Les numéros utiles

Mairie de VILLEREAL courrier@mairie-villereal.fr	05 53 36 00 37
Préfecture du Lot et Garonne pref-contact47@lot-et-garonne.gouv.fr	05 53 77 60 47 Site internet : www.lot-et-garonne.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires ddt@lot-et-garonne.gouv.fr	05 53 69 33 33
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Protection civile Agen	05 53 87 59 24
Météo France	0 899 71 02 10 Site internet : www.meteofrance.fr
Vigicrues	Site internet : www.vigicrues.gouv.fr
Géorisques	Site internet : www.georisques.gouv.fr

Écoutez les informations :

radio 4 : 98,3
france bleu Périgord :

Plus d'informations sur
www.lot-et-garonne.gouv.fr